CODE DE TRANSPARENCE

AFG-FIR

Fonds Diversifiés

LAZARD

FRERES GESTION

DERNIÈRE MISE À JOUR - AVRIL 2024

SOMMAIRE

1. FONDS CONCERNÉS PAR CE CODE DE TRANSPARENCE
- p.4 -

2. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION
- p.5 -

3. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES FONDS ISR PRÉSENTÉS DANS CE CODE DE TRANSPARENCE
- p.11 -

4. PROCESSUS DE GESTION
- p.19 -

5. CONTRÔLES ESG
- p.24 -

6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG
- p.25 -

1. FONDS CONCERNÉS PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

Nom du fonds : Lazard Patrimoine SRI

Stratégies dominantes et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours du fonds au 30/12/2023	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
• Sélection positive (Best In Universe) • Intégration ESG • Exclusion • Engagement	• Actions	• Armement • Tabac • Charbon •Violation du Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact)	1174 millions €	• Label ISR	Page du fonds - DIC PRIIPS + Prospectus - Reporting mensuel - Rapport semestriel - Rapport annuel - Historique des VL - Flux RSS des VL - Reporting Empreinte carbone - Reporting ISR - Documents d'information précontractuel et périodique SFDR

Nom du fonds : Lazard Patrimoine Opportunities SRI

Stratégies dominantes et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours du fonds au 30/12/2023	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
• Sélection positive (Best In Universe) • Intégration ESG • Exclusion • Engagement	• Actions	• Armement • Tabac • Charbon •Violation du Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact)	264 millions €	• Label ISR	Page du fonds - DIC PRIIPS + Prospectus - Reporting mensuel - Rapport semestriel - Rapport annuel - Historique des VL - Flux RSS des VL - Reporting Empreinte carbone - Reporting ISR - Documents d'information précontractuel et périodique SFDR

2. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION

2.1 Nom de la société de gestion en charge des fonds auxquels s'applique ce Code

LAZARD FRÈRES GESTION
25, rue de Courcelles
75008 – PARIS
www.lazardfreresgestion.fr

Créée le 1er octobre 1995, Lazard Frères Gestion SAS a obtenu l'agrément AMF sous le n° GP 97 -105, le 31 octobre 1997, en tant que Société de Gestion de Portefeuille. Lazard Frères Gestion a obtenu de l'AMF, le 23 juillet 2014, sa notification d'agrément en qualité de société de gestion de portefeuille au titre de la directive 2011/61/UE (AIFM). Cet agrément n'affecte pas le périmètre du programme d'activité préalablement autorisé pour Lazard Frères Gestion en tant que Société de Gestion de Portefeuille.

2.2 Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Lazard Frères Gestion est historiquement engagée dans l'Investissement Socialement Responsable, avec le lancement en 2001 d'une Sicav ISR (prise en compte systématique d'indicateurs ESG : Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), une des premières en France à avoir appliqué une gestion de type « Best in Class ».

Notre volonté est de proposer à notre clientèle des produits qui offrent tous les gages d'expertise, de crédibilité et de transparence dans ses règles de gestion.

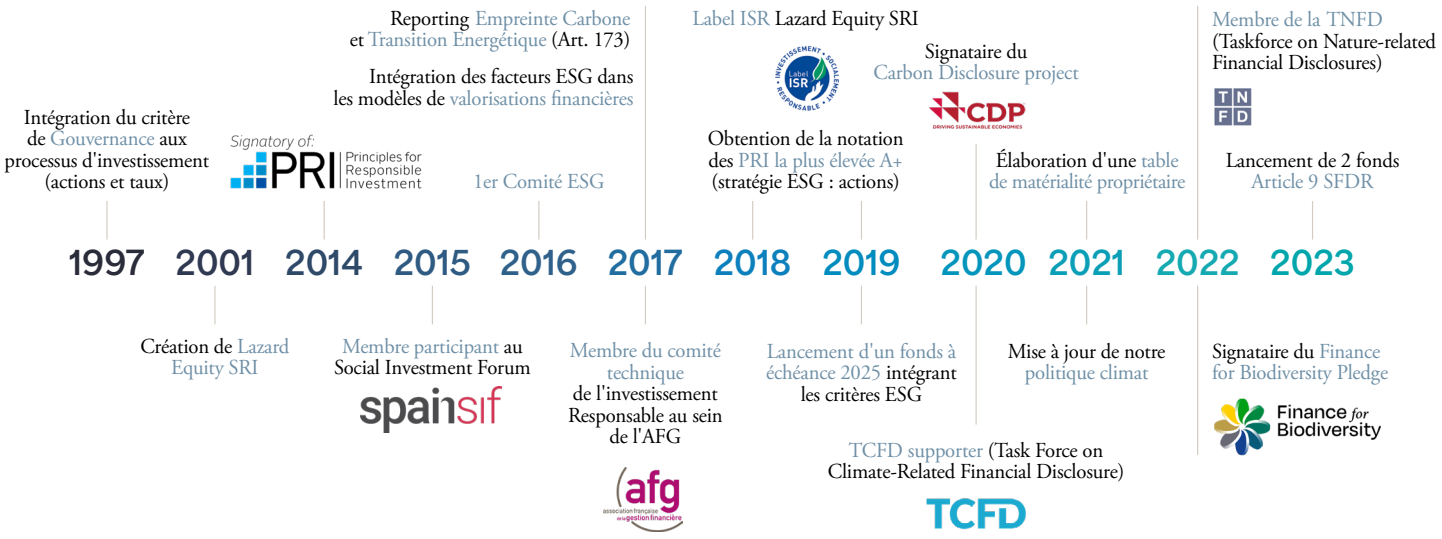

2.3 Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Lazard Frères Gestion a formalisé sa démarche d'investisseur responsable au travers des documents suivants présentés ci-après :
- Approche ESG
- Politique climat
- Politique d'engagement
- Politique de vote
- Politique d'intégration des risques de durabilité
- Politique d'intégration des principales incidences négatives

Ces politiques sont disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante :
https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-approche_147.html#section05

2.4 Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) par les émetteurs est indispensable à la pérennité de leur performance économique. En effet, la performance de long terme des investissements suppose une appréhension globale des facteurs déterminants le bon fonctionnement des entreprises. Elle doit donc considérer ses interactions avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit ainsi dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.

Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
- Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux et l'identification d'opportunités d'investissement
- Critères sociaux : par la valorisation du capital humain, le respect de normes internationales en matière de droits humains et la prise en compte de l'ensemble des parties prenantes
- Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires

La majeure partie des risques physiques et des risques de transition sont appréhendés au sein des critères environnementaux. Notre objectif est de nous assurer que l'entreprise a une gestion responsable de l'environnement et que ces risques sont pris en compte dans son business model.

2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Les équipes de gestion Actions, Obligataire, Diversifiée, Systématique et de Gestion Privée en charge des décisions d'investissement ou de désinvestissement sont impliquées au tout premier chef dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion.
Une équipe composée de six spécialistes ESG, assistée de trois stagiaires, apporte son soutien au travail des équipes de gestion pour assurer les relations avec les prestataires, proposer des évolutions pour l'analyse et l'intégration ESG, garantir le suivi et l'application de la documentation réglementaire pertinente, suivre les meilleures pratiques et participer aux rencontres de place en matière d'ESG.

Les équipes commerciales et relations consultants, risques, reporting, marketing, compliance et IT participent également à la mise en œuvre de l'activité d'investissement responsable.

Un comité ESG présidé par François-Marc Durand, Président de Lazard Frères Gestion, se réunit de façon bimensuelle avec les principaux décideurs de la société de gestion ainsi que les membres de l'équipe ESG afin de valider de nouvelles offres de produits et d'assurer la prise de décisions sur l'ESG.

Une réunion ESG mensuelle est organisée afin de coordonner la mise en œuvre de la politique ESG au sein de la société de gestion. Elle regroupe des membres des équipes de Gestion, Marketing, Reporting, Contrôle des Risques, Conformité, Commerciale, Relations avec les Consultants et de la Direction. Elle a pour vocation de garantir une approche cohérente pour l'ensemble des sujets transverses à la société de gestion relatifs à l'ESG :

- Définition et mise en œuvre de la politique ESG de la société de gestion
- Suivi de la réglementation, en particulier l'application de l'article 29 de la loi française Energie Climat, votée le 8 novembre 2019
- Suivi des évolutions de place et des attentes des investisseurs
- Suivi des partenariats externes

Le comité risques ESG est composé de l'équipe ESG, de l'équipe Risque et de l'équipe Conformité. Ce comité a lieu tous les mois et a pour but de valider les paramètres ESG et les méthodologies à respecter ainsi que d'assurer le suivi avec les outils informatiques et les prestataires externes.

Par ailleurs, le Comité Exécutif de Lazard Frères Gestion inscrit à l'ordre du jour de chaque réunion une revue des évolutions ESG. A la demande du Comité ESG, il se prononce parfois sur des questions spécifiques liées à l'ESG.

2.6 Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gestionnaires ISR employés par la société de gestion ?

Les personnes impliquées sont :
- L'ensemble de l'équipe des gestionnaires privés composée de 16 gestionnaires de portefeuilles privés
- L'ensemble de l'équipe Actions composée de 11 analystes-gestionnaires
- L'ensemble de l'équipe Obligataire composée d'un gestionnaire monétaire et de 13 analystes-gestionnaires
- L'ensemble de l'équipe Gestion diversifiée composée de 4 analystes-gestionnaires
- L'ensemble de l'équipe Gestion systématique composée de 3 analystes-gestionnaires
- L'ensemble de l'équipe ESG est composée du Directeur de l'ESG, de 6 spécialistes ESG et de 3 stagiaires analystes ESG. Le nombre de personnes dédiées à l'ESG en équivalent temps plein (hors stagiaires) est de 11,8.

ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE DIVERSIFIÉE

Pilotage de l'allocation tactique par les économistes / stratégistes

Julien-Pierre Nouen, CFA
Directeur des études économiques et de la gestion diversifiée

Colin Faivre
Économiste-allocataire

Jérémy Daltin
Économiste-allocataire

Jean-Loup Lehuger
Allocataire, spécialiste fonds

ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE ACTIONS

ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE OBLIGATAIRE

ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE SYSTEMATIQUE

Équipe de gestion

Alain Albizzati
Responsable de la Gestion systématique et structurée
Analyste-Gestionnaire

Alban de Boisanger
Analyste-Gestionnaire

Thomas Obrecht
Analyste-Gestionnaire

2.7 Dans quelles initiatives concernant l'ISR la société de gestion est-elle partie prenante ?

Initiatives généralistes	Initiatives environnement/climat	Initiatives sociales	Initiatives gouvernance
• PRI - Principles For Responsible Investment • SIFs - Social Investment Forum (Spainsif) • Comité technique Investissement Responsable AFG	• CDP – Carbon Disclosure Project (signataire) • TCFD – Taskforce on Climate-related Financial Disclosure (supporter) • Finance for Diversity Pledge (signataire)		

2.8 Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Encours total des actifs type ISR ou exclusion au 30/12/2023 : 7,5 milliards d'euros

Encours total des actifs ESG au 30/12/2023 : 37,7 milliards d'euros

2.9 Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

% actifs type ISR ou exclusion par rapport aux encours totaux au 30/12/2023 : 20%

% actifs ESG par rapport aux encours totaux au 30/12/2023 : 100%

2.10 Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Au 30/12/2023, les fonds ISR ouverts au public sont :

ACTIONS
- Lazard Equity SRI
- Norden SRI
- Lazard Small Caps Euro SRI
- Lazard Dividend LowVol SRI
- Lazard Alpha Euro SRI
- Lazard Equity Inflation SRI
- Lazard Human Capital

MULTI-ASSETS
- Lazard Patrimoine SRI
- Lazard Patrimoine Opportunities SRI

ACTIONS (GESTION PRIVÉE)
- Lazard Patrimoine Actions SRI

TAUX
- Lazard Credit Fi SRI
- Lazard Capital Fi SRI
- Lazard Euro Short Duration High Yield SRI
- Lazard Sustainable Credit 2025*
- Lazard Euro Credit SRI
- Lazard Euro Short Duration SRI
- Lazard Global Green Bond Opportunities

GESTION SYSTÉMATIQUE
- Lazard Gestion Flexible*
- Lazard Gestion Flexible Obligataire*

** Ces fonds ne bénificient pas du label ISR mais sont gérés conformément à ses principes.*

3. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES FONDS ISR PRÉSENTÉS DANS CE CODE DE TRANSPARENCE

3.1 Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein des fonds ?

En appliquant une discipline rigoureuse d'analyse et de sélection ISR, la gestion de ces fonds vise à construire un portefeuille qui favorise les meilleures pratiques ESG et les entreprises les mieux notées. Notre volonté est donc d'amener les entreprises à s'assurer de :

-La gestion responsable de l'environnement
-La valorisation des ressources humaines
-Le respect des droits humains fondamentaux
-La qualité de leur gouvernance

3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement des fonds ?

En interne, les analystes-gestionnaires sont en charge de l'analyse ESG des entreprises en portefeuille et de l'intégration de cette analyse dans la gestion ISR. Ils sont appuyés par l'expertise des trois spécialistes ESG (hors stagiaires).
Pour mener à bien cette évaluation, les équipes s'appuient également sur diverses ressources externes :

-Moody's ESG Solutions (notation extra-financière et indicateurs ESG)
-S&P Global (ex Trucost, données carbone)
-Gaïa Rating (Ethifinance, notation extra-financière Small Caps et ETI)
-MSCI (indicateurs ESG, température, exclusions)
-ISS-Ethix, Urgewald (exclusions)
-Proxinvest/Glass Lewis (agence de conseil en votes)
-Échanges directs avec les entreprises
- Brokers
-Presse

3.3 Quels critères ESG sont pris en compte par les fonds ?

ENVIRONNEMENT

• Gestion responsable de l'environnement

Objectif : valoriser les entreprises qui adoptent des comportements respectueux de l'environnement, maîtrisent leurs émissions polluantes, participent à la gestion durable des ressources naturelles et mettent en œuvre des innovations en matière énergétique et environnementale.

Notre analyse cherche à comprendre comment les risques environnementaux sont appréhendés et gérés par l'entreprise. En effet, une insuffisante prise en compte des risques environnementaux (pollution, biodiversité, ressources et communautés locales) peut entraîner un risque de réputation et mettre en péril son activité et sa croissance.

Les critères environnementaux portent sur l'impact direct ou indirect des activités de l'entreprise sur l'environnement (la gestion des déchets, la consommation d'énergie et les émissions polluantes) et s'apprécient en tenant compte du secteur d'activité.

Dans le cadre de sociétés financières, nous prêtons également une attention particulière aux risque ESG et climatiques des activités financées par les établissements bancaires.

Le critère Environnement est vérifié par :

Fonds	Indicateur d'impact	Unité de mesure	Source
Lazard Patrimoine SRI	Initiatives de réduction des émissions carbone	%	MSCI
	Empreinte carbone	Tonnes CO2eq/EVIC	S&P Global
Lazard Patrimoine Opportunities SRI	Initiatives de réduction des émissions carbone	%	MSCI
	Empreinte carbone	Tonnes CO2eq/EVIC	S&P Global

SOCIAL

• La valorisation des ressources humaines et des relations clients responsables

Objectif : valoriser les entreprises qui favorisent le développement du capital humain par la garantie de conditions de travail satisfaisantes au moyen d'une politique de ressources humaines adaptée, de rémunérations justes, de l'accroissement des compétences des salariés, de promotion de la diversité et de l'égalité femmes-hommes ainsi qu'une bonne gestion du volet social en cas de restructuration. Valoriser également les entreprises qui favorisent une relation clients responsable dans les métiers des services financiers menant à des interactions bénéfiques pour toutes les parties prenantes.

Le « capital humain » est, avec le capital financier, l'un des deux moteurs de l'entreprise. Le négliger pourrait entraîner des risques de perte de productivité, d'adaptabilité, de rentabilité opérationnelle ou une augmentation des coûts liés à la volatilité de la masse salariale.

Les critères sociaux prennent en compte la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect du droit des employés, la protection contre les risques de discrimination, l'éthique dans la chaine de sous-traitance (supply chain), le dialogue social, la relation avec les clients, la gestion des plaintes.

Dans le cadre de sociétés financières, une relation client de qualité est indispensable à la pérennité des activités de la société. C'est pourquoi nous regardons de près le processus de gestion des plaintes clients, la façon dont elles sont anticipées, traitées et référencées ainsi que les moyens déployés pour la satisfaction du client.

Le critère Ressources Humaines est vérifié par :

Fonds	Indicateur d'impact	Unité de mesure	Source
Lazard Patrimoine SRI	Femmes à des postes d'encadrement supérieur	%	MSCI
Lazard Patrimoine Opportunities SRI	Femmes à des postes d'encadrement supérieur	%	MSCI

DROITS HUMAINS

• Le respect des droits humains fondamentaux

Objectif : valoriser les entreprises qui s'engagent à respecter les principes universels énoncés dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Lazard Frères Gestion considère que la garantie du respect des droits humains fondamentaux relève en priorité des pouvoirs publics et des gouvernements. Toutefois, en développant une culture de l'intégrité dans leurs stratégies et leurs opérations, les entreprises contribuent non seulement à s'engager en faveur des citoyens et de la planète mais renforcent les bases de leur durabilité et de leur pérennité à moyen et long termes.
Le critère droits humains fondamentaux est vérifié par :

Fonds	Indicateur d'impact	Unité de mesure	Source
Lazard Patrimoine SRI	Signature du Pacte Mondial des Nations Unies	%	Moody's ESG Solutions
Lazard Patrimoine Opportunities SRI	Signature du Pacte Mondial des Nations Unies	%	Moody's ESG Solutions

GOUVERNANCE

• La qualité de la gouvernance

Objectif : valoriser les bonnes pratiques en matière de gouvernance, en particulier la prévention des conflits d'intérêt, le traitement juste des actionnaires, les audits et les contrôles internes.

La qualité de la gouvernance est depuis toujours un critère déterminant de notre politique d'investissement. Une gouvernance satisfaisante constitue une garantie de transparence et d'équilibre des pouvoirs ainsi qu'un contre-pouvoir actionnarial.

Lazard Frères Gestion considère que de bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise sont des éléments qui participent de la maîtrise du risque, favorisent la création de valeur sur le long terme et contribuent à un alignement global des intérêts de l'ensemble des parties prenantes.

Les analystes-gestionnaires s'intéressent à de nombreux éléments constitutifs d'une bonne gouvernance d'entreprise et suivent, entre autres, la composition des instances dirigeantes, l'indépendance du conseil d'administration, la qualité et la diversité du management, la qualité de la communication financière, la politique de rémunération des dirigeants, les contrôles internes et les audits.
Le critère Gouvernance est vérifié par :

Fonds	Indicateur d'impact	Unité de mesure	Source
Lazard Patrimoine SRI	Administrateurs indépendants	%	MSCI
Lazard Patrimoine Opportunities SRI	Administrateurs indépendants	%	MSCI

Autres critères pris en compte

L'ensemble des critères présents dans la grille interne d'analyse ESG (voir section 3.5.) sont pris en compte dans l'attribution des notes E, S et G par les analystes-gestionnaires Actions et Taux. Ces notes sont le reflet d'une appréciation tant qualitative que quantitative des différents critères.

3.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par les fonds ?

En matière climatique, la manière dont les émetteurs prennent en considération les risques physiques et les risques de transition dans leur modèle de développement est analysée au travers du critère Environnement dans le cadre fourni par les analyses de nos prestataires Moody's ESG Solutions et MSCI. Les échanges directs des gestionnaires avec les entreprises viennent compléter les informations disponibles en cas d'interrogations plus poussées à ce sujet.

L'évaluation des risques physiques

L'évaluation porte sur le niveau de maitrise de ces risques par les émetteurs, et identifie :

• Si les entreprises ont identifié et quantifié les risques physiques liés au climat auxquels elles peuvent être exposées
• Les mesures prises pour prévenir, adapter et atténuer ces risques
• Les indicateurs reflétant le résultat de ses efforts pour anticiper et atténuer les conséquences que les impacts physiques du changement climatique pourraient avoir sur ses activités
-Impacts sur les actifs de la société (dommages, destructions de bâtiments ou équipements de production, retraite anticipée des actifs existants, etc.)
-Impacts sur la chaîne d'approvisionnement (réduction de la disponibilité / augmentation des coûts des matières premières, des composants ou des équipements, etc.)
-Coûts d'impact (coûts d'assurance, frais d'investissement, frais d'exploitation, etc.)
-Les répercussions sur la capacité de l'entreprise à mener ses activités et ses opérations (réduction ou perturbation de la capacité de production, impacts sur la gestion et la planification de la main- d'œuvre, etc.)

L'évaluation des risques de transition

3 risques de transition sont identifiés :

• Le risque lié à l'évolution du prix de l'énergie :
Sont mesurés les engagements des émetteurs dans la réduction de leur consommation d'énergie et des émissions associées ou comment les entreprises font évoluer leur mix énergétique.
• Le risque lié à l'avancée des technologies :
Ce risque correspond à l'exposition des entreprises aux risques d'obsolescence liés au manque d'innovation technologique, à la substitution des produits et services existants par d'autres aux émissions plus faibles.
Sont suivis les efforts fournis par les entreprises pour développer et commercialiser des produits et services ayant un impact réduit sur le climat, leurs implications dans les activités de R&D pour des produits et services écologiques.
• Le risque lié à l'évolution des réglementations :
Cela revient à mesurer comment les entreprises anticipent les évolutions réglementaires :
-Empreinte carbone / prix du carbone : une mesure de l'empreinte carbone permet d'identifier les secteurs et les entreprises les plus émetteurs de gaz à effet de serre (GES) et donc les plus exposés à des régulations climatiques
-Risque de Stranded asset / Dépréciation : l'identification des émetteurs dont les revenus dérivent des énergies fossiles et de ceux disposant de réserves d'énergies fossiles pour identifier les plus exposées au risque de dépréciation de leurs actifs
-Respect des scénarios 2° C : une mesure du niveau d'engagement des émetteurs dans la transition énergétique de leur modèle économique. Évaluer le niveau des engagements et l'efficacité des mesures mises en œuvre pour réduire leurs émissions de GES, pour faire évoluer leur mix énergétique et réduire leurs consommations d'énergie.

Température et respect des engagements dans le cadre de l'Accord de Paris

De plus, Lazard Frères Gestion dispose depuis janvier 2020 de l'accès à la base de données MSCI qui couvre plus de 10 000 entreprises auxquelles elle attribue une « température » à horizon 2030. La température d'une entreprise traduit sa capacité à répondre aux objectifs de l'Accord de Paris, qui vise à limiter le réchauffement climatique à 2°C d'ici 2100.

Plus la température est faible, plus l'on se rapproche de l'objectif 2°C. Pour tous les secteurs, les températures sont comprises entre un minimum de 1,3°C[1] et un maximum de 10°C.

[1] *La hausse minimale de température attendue pour 2100 est de 1,3°C. Les études du GIEC montrent que les activités humaines ont conduit à une augmentation de la température atmosphérique de 1,1°C entre 1850 et 2019.*

METHODOLOGIE

1. Contexte

Lors de la COP 21, le 12 décembre 2015, les 196 Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont adopté l'Accord de Paris. Cet accord a pour ambition de contenir l'élévation de la température de la planète entre 1,5°C et 2°C d'ici 2100 par rapport aux niveaux préindustriels (1850-1900). Pour concrétiser ces objectifs à long terme, les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont montré qu'il faudra limiter les émissions cumulatives de gaz à effet de serre (GES) à 3 670 $GtCO_2$, depuis l'ère préindustrielle, soit 1 170 $GtCO_2$ restant à émettre[1] après 2020. En prenant en compte les autres gaz à effet de serre avec un rythme de décroissance similaire, le budget restant retenu pour le calcul de température par MSCI est de 1 551 $GtCO_2e$[1] après le 1er janvier 2020. Tout ce qui sera émis au-delà de ce budget cumulatif contribuera à dépasser le seuil de réchauffement de 2°C.

En s'appuyant sur des modélisations climatiques, le GIEC a établi que chaque Giga tonne de CO_2 émise se traduit par une élévation de la température de 0,00054496°C. La méthodologie MSCI fixe donc le TCRE à 0,000545°C/ $GtCO_2e$.

2. Calcul au niveau de l'emetteur

Dans un premier temps, MSCI détermine une trajectoire d'émissions par pays et par secteur pour ne pas dépasser le niveau d'émissions correspondant à un scénario de réchauffement probabilisé à 2°C. Cette trajectoire est ensuite décomposée par scope 1, 2 et 3, puis par secteur pour chaque scope. Le budget carbone 2°C scope 1 de chaque entreprise est alloué sur la base du budget national et sectoriel en utilisant la répartition du chiffre d'affaires comme approximation de la part équitable des quotas. Les budgets nationaux et sectoriels se fondent sur les Contributions déterminées au niveau national (CDN)[2] des pays. De plus, le budget carbone 2°C Scope 2 de chaque entreprise est alloué en fonction du budget sectoriel (basé sur le GICS®[3] ou équivalent) et en utilisant le chiffre d'affaires comme indicateur de la part équitable des quotas. Enfin, le budget carbone 2°C Scope 3 de chaque entreprise est alloué sur la base d'un budget global et d'une utilisation du chiffre d'affaires comme approximation de la part équitable des quotas.

Conformément au rapport spécial du GIEC sur les 1,5 °C[1], l'hypothèse est faite que les émissions devront être nulles d'ici 2070. L'élévation implicite de la température (Implied Temperature Rise ou ITR) correspond ainsi à la différence entre les émissions projetées de l'entreprise d'ici 2070 et le budget d'émissions alloué à son secteur dans le cadre des engagements pris par chaque État-Partie.

3. Agrégation

La même approche générale du calcul de l'élévation implicite de la température (Implied Temperature Rise) s'applique aux émetteurs et aux portefeuilles. Le calcul se fonde sur la part de l'EVIC (Entreprise Value Including Cash) détenue par l'investisseur.

[1] https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/02/SR15_Chapter2_Low_Res.pdf
[2] Les Contributions déterminées au niveau national (CDN) incarnent les efforts déployés par chaque pays pour réduire ses émissions nationales et s'adapter aux effets du changement climatique. L'Accord de Paris demande que chaque pays décrive et communique ses actions climatiques pour l'après-2020, actions qui sont appelées « CDN ».
[3] Global Industry Classification Standard (GICS) est une norme mondiale de classification des industries développée conjointement par MSCI et Standard & Poor's.

Exclusion de valeurs liées au charbon thermique

En accord avec la politique climat de Lazard Frères Gestion, le fonds n'investit pas dans les entreprises dont :

- Plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'activités liées au charbon thermique
- Plus de 10% du mix énergétique (par MWh généré) repose sur le charbon
- La production annuelle de charbon thermique dépasse 10 MT par an
- Les capacités installées fonctionnant au charbon sont supérieures à 5 GW
- Les projets concernent le développement de mines de charbon thermique ou de centrales thermiques à charbon

Dans un souci de cohérence avec notre démarche de soutien et d'accompagnement des entreprises, ce périmètre ne s'applique cependant pas aux obligations vertes, éligibles quel qu'en soit l'investisseur.

Les seuils d'exclusions définis plus haut seront révisés chaque année, conformément aux recommandations de l'AFG, afin de participer à la réalisation de l'objectif de sortie du charbon en 2030 pour les pays de l'OCDE et en 2040 pour les autres pays.

3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation…) ?

En 2019, un processus propriétaire d'analyse ESG a été élaboré par l'équipe d'analyse Actions de Lazard Frères Gestion sous la forme d'une grille ESG interne. Cette grille centralise les informations quantitatives et qualitatives que nous considérons les plus pertinentes en matière environnementale, sociale et de gouvernance et permet un suivi synthétique de chaque émetteur.

Les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne fondée sur une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil…) et qualitative (politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs…). Elle prend en compte les principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité ou Principal Adverse Impacts (émissions carbone, consommation d'énergie, consommation d'eau, production de déchets) et les risques susceptibles d'affecter leur propre durabilité ou Sustainability Risks (risques réglementaires et physiques, risque de réputation grâce, entre autres facteurs, au suivi des controverses).
À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (Moody's ESG Solutions, Gaïa Rating, Trucost, MSCI), de Bloomberg, des rapports annuels et RSE de chaque entreprise, de l'outil de suivi des controverses Moody's ESG Solutions et des échanges directs, les analystes sectoriels responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne fondée sur une approche à la fois quantitative et qualitative.

Chaque pilier est noté sur 5 à partir d'une quinzaine d'indicateurs-clés par dimension et la note ESG globale de la société synthétise les scores E, S et G selon la pondération suivante : 30% pour l'Environnement et le Social et 40% pour la Gouvernance qui, selon nous, reflète le mieux la connaissance et l'expérience approfondies de nos gestionnaires à l'égard des sociétés. Ce dernier élément a toujours constitué un critère essentiel de notre analyse, une source primordiale de notre valeur-ajoutée dans la sélection des émetteurs ainsi qu'une source d'expertise distinctive.

Toujours soucieux d'apporter une valeur ajoutée tangible dans la sélection des titres en portefeuille, nos analystes-gestionnaires s'engagent à consulter régulièrement ces grilles dans le cadre de leur processus de gestion, de dialogue et d'engagement.

Les notations ESG sont directement intégrées aux modèles de valorisation utilisés par les équipes actions par l'intermédiaire du Bêta (voir partie 4.1.).

Ci-après, un exemple de grille d'analyse ESG interne anonymisée :

Environnement [/5]

Emissions

	N-2	N-1	N	Tendance	Source
Emissions CO_2 (t CO_2 eq.) scope 1+2+3					Trucost
	N-2	**N-1**	**N**	***Moyenne secteur/geo***	**Source**
Intensité CO_2 (t CO_2 eq./mCA USD) scope 1+2					Trucost
Intensité CO_2 (t CO_2 eq./mCA USD) scope 1+2+3					Trucost
Température (°C)					MSCI

	N	Source
Performance émissions carbone vs pairs		MSCI
Objectifs chiffrés de réduction des émissions carbone, d'amélioration de l'efficacité énergétique		MSCI
Brevets		MSCI
Brevets Low Carbon		MSCI
% Brevets Low Carbon		MSCI
Exposition de l'entreprise aux activités liées aux énergies fossiles		MSCI

Energie

	N-2	N-1	N	Tendance	Source
Intensité énergétique (MWh/mCA)					MSCI
Utilisation d'énergie renouvelables					MSCI
% de consommation et production d'énergie non-renouvelable					MSCI

Eau

	N-2	N-1	N	Tendance	Source
Intensité de consommation d'eau (m3/mCA USD)					MSCI
Intensité de consommation d'eau (m3/mCA USD) - Moyenne secteur/geo					*MSCI*
Pollution rejetée dans la mer (t)					MSCI
Politique de réduction de la consommation d'eau					MSCI

Déchets

	N-2	N-1	N	Tendance	Source
Intensité de génération de déchets (t/mCA USD)			-		BBG
Déchets dangereux (t)					MSCI
Déchets dangereux (t) - Moyenne secteur/geo					*MSCI*

Biodiversité

	N-2	N-1	N	Tendance	Source
Sévérité des controverses liées à la gestion des ressources naturelles (nature et biodiversité)					MSCI

	Score	Source
Note absolue Biodiversité - Moody's ESG		Moody's
Note absolue Biodiversité - Moody's ESG - Moyenne secteur/geo		*Moody's*

Scores

	Absolue	Relative	Tendance	Source
Note Environnement - Moody's ESG				Moody's
Note Environnement - MSCI				MSCI

Social [/5]

RH

	N-2	N-1	N	Tendance	Source
Nombre d'employés					MSCI
Rotation du personnel (%)					MSCI
Rotation du personnel (%) - Moyenne secteur/geo					*MSCI*
Licenciements majeurs sur 3 ans (> 1000 ou >10%)					MSCI
% d'employés couverts par des conventions collectives					MSCI
Enquêtes de satisfaction des employés					MSCI
Politique anti-corruption en accord avec la convention de l'ONU					MSCI
Politique de protection des lanceurs d'alerte					MSCI
Nb d'heures de formation /employé					MSCI
Nb d'heures de formation /employé - Moyenne secteur/geo					*MSCI*

Parité F-H

	N-2	N-1	N	Tendance	Source
% de femmes salariées					MSCI
% de femmes au ComEx					MSCI
Ratio : femmes au ComEx/femmes salariées					MSCI
Écart de rémunération femmes/hommes					MSCI

Santé et sécurité

	N-2	N-1	N	Tendance	Source
Lost-time incident rate					BBG
Lost-time incident rate /mh travaillées					BBG
Politique de prévention des accidents du travail					MSCI

Relations avec les fournisseurs

	N-2	N-1	N	Tendance	Source
% de fournisseurs audités					BBG
% de fournisseurs non-compliant					BBG
Politique des droits de l'Homme					MSCI
Politique contre le travail des enfants					MSCI
Exposition aux activités liées aux armes					MSCI

Droits de l'Homme

	N	Source
Signataires UN Global Compact		Moody's
Mécanisme interne de contrôle du respect de l'UNGC		MSCI
Sévérité des controverses liées aux principes UNGP/OCDE		MSCI
Politique de vigilance sur le respect interne du droit du Travail		MSCI

Scores

	Note absolue	Note relative	Tendance	Source
Comportement commercial				Moody's
Droits humains				Moody's
Engagement sociétal				Moody's
Ressources humaines				Moody's
Note S - MSCI				MSCI

Gouvernance [/5]

Actionnariat

N	Nom	% du capital	Conflit ?	Source
Actionnaire principal				
Autre (activiste, etc)				

	N	Source
Flottant		
Droits de vote multiples		BBG

Indépendance

	N	Source
Cumul des rôles CEO/Chairman (0=No;1=Yes)		MSCI
Taille du Board		MSCI
% d'indépendants au board		MSCI
Chairman indépendant		MSCI
% de membres non exécutifs au Board		BBG
Ancien CEO au Board (Y/N)		BBG

Diversité

	N	Source
Age moyen du Board		BBG
Age du CEO		MSCI

Enracinement

	N	Source
Participation aux Board meetings (%)		BBG
Durée moyenne d'un mandat au Board (années)		BBG
Mandats au Board > 10 ans		MSCI
Chairman depuis (date)		MSCI
CEO depuis (date)		MSCI

Multi représentation

	N	Source
Nombre de Board positions du CEO		BBG

Rémunération

	N	Source
Rémunération totale du CEO (USD)		MSCI
Attribution d'actions		BBG

Scores

	Absolue	Relative	Tendance	Source
Note Gouvernance d'entreprise - Moody's ESG				Moody's
Note G - MSCI				MSCI

3.6 À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Les grilles propriétaires d'analyse ESG sont actualisées annuellement. Toutefois, la réappréciation des critères qualitatifs ou l'intégration de corrections sur les données quantitatives peuvent intervenir en tant que de besoin.

Lazard Frères Gestion assure un suivi continu des controverses sur les entreprises de son univers à partir de différentes sources de données externes. Depuis janvier 2020, ce suivi s'enrichit de l'analyse des controverses ESG réalisée par Moody's ESG Solutions.

Cette analyse permet d'appréhender tout évènement qui pourrait impacter la réputation de l'entreprise, sa sécurité juridique, économique et sa valeur financière. Elle constitue un élément important de l'analyse des risques ESG de l'entreprise et est intégrée à la grille propriétaire d'analyse ESG de Lazard Frères Gestion.

Au quotidien, les informations communiquées par les médias et les brokers alertent également les analystes- gérants sur d'éventuelles controverses affectant les entreprises de leur univers d'investissement.

Les controverses jugées pertinentes et particulièrement sévères par l'analyste-gestionnaire font l'objet d'une analyse individuelle approfondie. S'il le juge nécessaire, l'analyste-gestionnaire révise la note E, S ou G de l'émetteur suivant la controverse. Il intègre ainsi directement les impacts de la controverse sur l'évaluation des titres de la société.

En évaluant chaque controverse selon sa sévérité, sa fréquence et la réactivité de l'entreprise, Moody's ESG Solutions informe les analystes-gérants sur la capacité des émetteurs à gérer les controverses. Les données fournies sont utilisées comme un outil d'aide à la décision et une base d'alertes.

Les entreprises concernées par des controverses sévères, fréquentes et qui n'apportent pas de réponses adaptées figurent sur une liste noire. Elles font l'objet d'une attention particulière de la part des analystes-gérants et constituent des cibles privilégiées pour mener des actions d'engagement.

En cas de controverse jugée particulièrement critique, l'analyste-gestionnaire, après concertation avec l'équipe de gestion, peut décider d'exclure la société concernée du fonds.

4. PROCESSUS DE GESTION

4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Le passage de l'univers d'investissement initial au portefeuille relève d'une double logique de gestion ISR et financière au sein de chacune des poches Actions et Obligataire.

POCHE ACTIONS

1A Filtre financier commun à l'ensemble des fonds Actions

Le filtre financier est fondé sur les trois piliers suivants : **la rentabilité, la croissance et l'évaluation.**

Nous articulons les critères de rentabilité et de croissance de l'entreprise en déterminant sa « juste valeur » (actualisation des flux, multiples historiques, valorisation de la productivité financière). Les multiples et la méthode de valorisation privilégiés sont l'analyse du ratio Valeur Entreprise/Résultat Opérationnel et l'actualisation des cash-flows. Dans cette dernière méthode, les cash-flows sont actualisés grâce au WACC, le coût moyen du capital.

Ce coût est composé du **coût des fonds propres** (Equity) et du **coût de la Dette**. Le coût des fonds propres dépend du profil de l'entreprise, et notamment de son risque spécifique mesuré via le Bêta. Ce risque spécifique comprend entre autres la cyclicité de l'activité de l'entreprise, l'emplacement géographique, ainsi que le respect des **critères ESG** qui peuvent impacter également l'évaluation financière de l'entreprise s'ils ne sont pas suffisamment pris en compte.

Ainsi, nous intégrons les critères ESG dans le coût du capital (WACC) via le Bêta qui est donc une mesure du risque spécifique de l'entreprise par rapport au marché. Le calcul du Bêta est réalisé en interne grâce à une méthodologie propre à Lazard Frères Gestion qui pondère les facteurs comme tels :

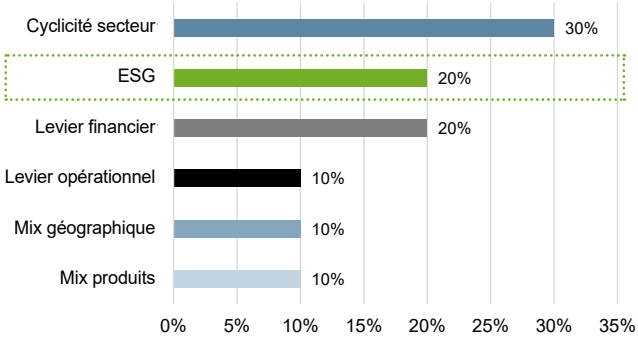

Les critères ESG pris en compte dans la définition du Bêta sont issus du modèle d'analyse propriétaire développé par Lazard Frères Gestion (voir partie 3.5.).

L'évaluation, et donc la détermination du potentiel de hausse pour chacun des titres préalablement retenus, permet de déterminer les poids de chaque titre dans le portefeuille. Le gestionnaire s'assure du respect des contraintes de risque du portefeuille telles que la surexposition maximale à un titre ou à un secteur.

POCHE OBLIGATAIRE

1B Filtre financier commun à l'ensemble des fonds Obligataires

Sur la base des grilles d'analyse ESG internes, les analystes-gestionnaires obligataires ont décidé en 2020 de :

I. Limiter à 30% du portefeuille la part d'émetteurs ayant une note inférieure ou égale à 3 pour les fonds de catégorie Investment Grade (ie les émetteurs notés de AAA à BBB-)
II. Limiter à 50% du portefeuille la part d'émetteurs ayant une note inférieure ou égale à 3 pour les fonds de catégorie High Yield (ie les émetteurs notés BB+ ou moins)
III. Exclure les émetteurs ayant une note inférieure ou égale à 2 de tous les portefeuilles.

2 Filtre extra-financier

Au-delà de l'intégration de critères ESG dans l'évaluation des émetteurs, Lazard Frères Gestion applique un filtre extra-financier plus contraignant pour ses fonds ISR.

Ce filtre est propre à chaque fonds ISR :

Lazard Patrimoine SRI

Poche Actions :

Dans le cadre de la gestion ISR de Lazard Patrimoine SRI, les analystes-gestionnaires en charge de la poche Actions s'assure du maintien durable d'une notation ESG supérieure à la note moyenne des 80% meilleures notes de l'indice MSCI World Developed.

Afin de garantir une plus grande indépendance et transparence dans le respect de ce critère, les notations ESG du fonds et de l'indice correspondent à la moyenne pondérée des notes absolues E, S et G fournies par Moody's ESG Solutions affectées des poids suivants : 50% pour l'Environnement, 25% pour le Social et 25% pour la Gouvernance.

Cette pondération reflète un parti pris de gestion qui met l'accent sur une réponse des acteurs financiers à l'urgence environnementale et climatique.

Poche Obligataire :

- Émetteurs crédit corporate

Dans le cadre de la gestion ISR de Lazard Patrimoine SRI, les analystes-gestionnaires en charge de la poche Obligataire s'assurent, pour la partie Corporate (financier et non financier), du maintien durable d'une notation ESG supérieure à celle d'un indice composite constitué à 90% du ICE ER00 (financières et non-finan- cières) et à 10% du ICE HEAE (non-financières exclusivement) après élimination des 20% plus mauvaises valeurs.
Afin de garantir une plus grande indépendance et transparence dans le respect de ce critère, les notations ESG du fonds et de l'indice correspondent à la moyenne pondérée des notes absolues E, S et G fournies par Moody's ESG Solutions affectées des poids suivants : 50% pour l'Environnement, 25% pour le Social et 25% pour la Gouvernance.
Cette pondération reflète un parti pris de gestion qui met l'accent sur une réponse des acteurs financiers à l'urgence environnementale et climatique.

De plus, à valorisation comparable, les analystes-gestionnaires obligataires privilégient les émissions « Green Bonds ».

- Émetteurs souverains et quasi-souverains

L'équipe de gestion Obligataire sélectionne principalement des émissions souveraines et quasi-souveraines qui entrent dans le champ des actifs ISR concernés par le label. À ce titre, en dehors des émetteurs Corporate, les titres « Green Bonds » entrent de manière prépondérante dans la composition du fonds Lazard Patrimoine SRI.

Lazard Patrimoine Opportunities SRI

Poche Actions :

Dans le cadre de la gestion ISR de Lazard Patrimoine Opportunities SRI, les analystes-gestionnaires en charge de la poche Actions s'assure du maintien durable d'une notation ESG supérieure à la note moyenne des 80% meilleures notes de l'indice MSCI World Developed.

Afin de garantir une plus grande indépendance et transparence dans le respect de ce critère, les notations ESG du fonds et de l'indice correspondent à la moyenne pondérée des notes absolues E, S et G fournies par Moody's ESG Solutions affectées des poids suivants : 50% pour l'Environnement, 25% pour le Social et 25% pour la Gouvernance.
Cette pondération reflète un parti pris de gestion qui met l'accent sur une réponse des acteurs financiers à l'urgence environnementale et climatique.

Poche Obligataire :

- Émetteurs crédit corporate

Dans le cadre de la gestion ISR de Lazard Patrimoine Opportunities SRI, les analystes-gestionnaires en charge de la poche Obligataire s'assurent, pour la partie Corporate (financier et non financier), du maintien durable d'une notation ESG supérieure à celle d'un indice composite constitué à 90% du ICE ER00 (financières et non-finan- cières) et à 10% du ICE HEAE (non-financières exclusivement) après élimination des 20% plus mauvaises valeurs.
Afin de garantir une plus grande indépendance et transparence dans le respect de ce critère, les notations ESG du fonds et de l'indice correspondent à la moyenne pondérée des notes absolues E, S et G fournies par Moody's ESG Solutions affectées des poids suivants : 50% pour l'Environnement, 25% pour le Social et 25% pour la Gouvernance.

Cette pondération reflète un parti pris de gestion qui met l'accent sur une réponse des acteurs financiers à l'urgence environnementale et climatique.

De plus, à valorisation comparable, les analystes-gestionnaires obligataires privilégient les émissions « Green Bonds ».

- Émetteurs souverains et quasi-souverains

L'équipe de gestion Obligataire sélectionne principalement des émissions souveraines et quasi-souveraines qui entrent dans le champ des actifs ISR concernés par le label. À ce titre, en dehors des émetteurs Corporate, les titres « Green Bonds » entrent de manière prépondérante dans la composition du fonds Lazard Patrimoine Opportunities SRI.

4.2 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les critères relatifs au changement climatique sont intégrés :

- Dans la composante du critère Environnement :

Celui-ci mesure le niveau d'engagement des entreprises dans la transition énergétique à travers leur modèle économique, l'efficacité des mesures mises en œuvre pour réduire leurs émissions de GES, pour faire évoluer leur mix énergétique et pour réduire leurs consommations d'énergie.

- Dans les risques ESG et pris en compte dans nos modèles d'évaluation via le coût du capital. Ils impactent nos objectifs de cours cible et par là même, influencent directement la décision des gestionnaires.

L'analyse ESG étant intégrée à notre analyse fondamentale, elle impacte directement les décisions d'investissement.

4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Conformément aux exigences du label ISR, au minimum 90% des émetteurs présents dans les fonds concernés par ce code font l'objet d'une analyse ESG. Les gestionnaires peuvent engager un dialogue avec les entreprises non notées pour leur demander d'améliorer leur transparence en matière d'ESG. À l'occasion de ce dialogue, la contrainte de couverture prévue par le label ISR leur est rappelée afin de donner plus de poids à leur requête.

4.4 Le processus d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

- Conformément à la réglementation SFDR, nous avons mis en place un reporting périodique et nous avons défini un minimum d'investissement durable pour les fonds article 8.
- La méthodologie sur l'investissement durable est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : https://www.lazardfreresgestion.fr/download.aspx?Doc=W20&Ref=METHODOLOGIE-INVESTISSEMENT-DURABLE&Lang=FRA&Extension=pdf
- Nous avons également étoffé notre grille d'analyse interne ESG qui comporte maintenant plus de 90 indicateurs dont les 14 PAI obligatoires.

4.5 Une part des actifs des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Aucun des fonds concernés par ce code de transparence n'investit une part de ses actifs dans des organismes solidaires.

4.6 Les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Aucun des fonds concernés par ce code de transparence ne pratique le prêt/emprunt de titres.

4.7 Les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Dans le cadre de leur gestion ISR, les fonds limitent leur utilisation de produits dérivés à des mouvements tactiques temporaires et au pilotage de la sensibilité obligataire du portefeuille.

4.8 Les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Les fonds peuvent investir dans des OPC à hauteur maximale de 10%.

5. CONTRÔLES ESG

5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion des fonds ?

1 Contrôles de premier niveau

L'ensemble des fonds gérés par Lazard Frères Gestion fait l'objet d'un contrôle pré-trade afin de s'assurer qu'ils sont bien conformes aux règles d'exclusions normatives et sectorielles définies dans notre politique ESG. La liste des émetteurs exclus est intégrée directement par l'équipe Risques dans le moteur de contraintes de notre logiciel de gestion. Dès lors, toute tentative d'achat d'une valeur figurant sur la liste d'exclusion sera automatiquement bloquée.

2 Contrôles de second niveau

L'équipe Risque s'assure quotidiennement que chaque fonds est couvert à plus de 90% par l'analyse de notre fournisseur de données externe. Selon la méthodologie employée par le fonds, elle contrôle également quotidiennenment que le taux d'exclusion des moins bonnes valeurs de l'indice ou de l'univers d'investissement est bien supérieur à 20% ou que la note ESG du fonds est bien supérieure aux 80% meilleures notes de l'indice ou de l'univers d'investissement. Les résultats de ce contrôle sont audités régulièrement par l'équipe Compliance.

En cas d'anomalie opérationnelle, la question est mise à l'ordre du jour du comité mensuel Risques Opérationnels Gestion Institutionnelle dont les membres sont le Responsable de la Gestion Institutionnelle, le COO, le RCCI, le Risk Manager et les opérationnels en charge des contrôles de 1er niveau.

La conformité réalise également un contrôle annuel par fonds labellisé.

Enfin, le cabinet EY, organisme certificateur du label ISR, vérifie annuellement que les principes et la mise en œuvre de la gestion des fonds sont bien conformes aux critères ISR figurant dans le cahier des charges du label.

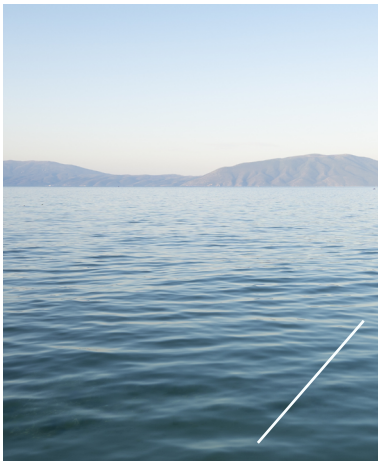

6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

6.1 Comment est évaluée la qualité ESG des fonds ?

La qualité ESG des portefeuilles est mesurée mensuellement au moyen des quatre indicateurs d'impact définis à la section 3.3.

De plus, le reporting mensuel spécifie les notes E, S et G moyennes de chaque fonds calculées comme la moyenne pondérée par le poids des titres en portefeuille des notes synthétiques de Moody's ESG Solutions. Un score ESG global est également calculé en utilisant les mêmes pondérations que celles utilisées par les gestionnaires dans le cadre de leur gestion ISR (voir section 4.1.).

L'échelle de notation Moody's ESG Solutions est la suivante :

MOODY'S ESG SOLUTIONS ESG performance	Ranking Scale
Advanced	**60-100**
Robust	**50-59**
Limited	**30-49**
Weak	**0-29**

Un reporting Reporting Article 29 de la loi française Energie Climat, réalisé annuellement, est aussi l'occasion d'évaluer la qualité « Environnementale » des portefeuilles de plus de 500M€ d'encours par rapport à leurs indices de référence.

6.2 Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par les fonds ?

En cohérence avec les critères ESG ex posés à la partie 3.3., les fonds utilisent les indicateurs d'impact suivants :

Le critère Environnement est vérifié par :

Fonds	Indicateur d'impact	Unité de mesure	Source
Lazard Patrimoine SRI	Initiatives de réduction des émissions carbone	%	MSCI
	Empreinte carbone	Tonnes CO2eq/EVIC	S&P Global
Lazard Patrimoine Opportunities SRI	Initiatives de réduction des émissions carbone	%	MSCI
	Empreinte carbone	Tonnes CO2eq/EVIC	S&P Global

Le critère Social est vérifié par :

Fonds	Indicateur d'impact	Unité de mesure	Source
Lazard Patrimoine SRI	Femmes à des postes d'encadrement supérieur	%	MSCI
Lazard Patrimoine Opportunities SRI	Femmes à des postes d'encadrement supérieur	%	MSCI

Le critère Droits humains fondamentaux est vérifié par :

Fonds	Indicateur d'impact	Unité de mesure	Source
Lazard Patrimoine SRI	Signature du Pacte Mondial des Nations Unies	%	Moody's ESG Solutions
Lazard Patrimoine Opportunities SRI	Signature du Pacte Mondial des Nations Unies	%	Moody's ESG Solutions

Le critère Gouvernance est vérifié par :

Fonds	Indicateur d'impact	Unité de mesure	Source
Lazard Patrimoine SRI	Administrateurs indépendants	%	MSCI
Lazard Patrimoine Opportunities SRI	Administrateurs indépendants	%	MSCI

Ces indicateurs sont publiés trimestriellement dans un document ad hoc intitulé « Reporting ISR », disponible sur le site internet.

6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR des fonds ?

- Le site internet sur lequel sont disponibles:

-Le code de transparence des fonds
-Les documents relatifs aux politiques ESG
-Les reportings mensuels des fonds
-Les documents « Reporting Indicateur d'Impact »
-Les reportings Article 29 de la loi française Energie Climat (pour les fonds dont l'actif net excède 500M€)
-Le rapport annuel

6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

- Lazard Frères Gestion publie un rapport d'engagement reprenant les différentes initiatives engagées et leurs résultats. Ces informations sont le fruit des différentes rencontres réalisées par les analystes-gestionnaires avec le management des entreprises.
- La politique de vote, le rapport d'exercice des droits de vote, la politique d'engagement et le rapport d'engagement sont publiés et disponibles à l'adresse suivante : https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/ESG_147.html#section05

LAZARD
FRÈRES GESTION